

Pro Velo Riviera  
**Association régionale  
pour les intérêts des cyclistes**  
c/o vélocité riviera sarl  
Rue Louis-Meyer 7  
1800 Vevey 1

Commune de Vevey  
À l'attention de la Municipalité  
Hôtel de Ville  
Rue du Lac 2  
**1800 VEVEY**

Vevey, le 16 juin 2020

### **Avenue de la gare et quai Perdonnet**

Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,

Nous vous remercions, en préambule, pour l'accueil que vous avez réservé à notre courrier du 9 mai dernier au sujet de la pratique du vélo en temps de déconfinement, ainsi que pour les premières mesures que vous avez mises en œuvre pour favoriser sa pratique.

Deux sujets nous préoccupent actuellement.

Le premier concerne la lisibilité de l'itinéraire cyclable le long du quai Perdonnet. Celui-ci change de régime (piste en site propre, puis bande cyclable sur le quai) et des interdictions de circuler sur la bande cyclable sont annoncées par endroits les mardis et samedis sur des panneaux peu lisibles. La confusion engendrée pèjore la cohabitation entre piétons et cyclistes. L'extension des terrasses et l'installation des stands du marché sur le quai n'aident pas à clarifier cet itinéraire.

Nous pensons qu'une bonne partie de ces problèmes de cohabitation pourrait être réglée si la signalisation et les aménagements mis en place étaient clairs et bien visibles, y compris pendant les jours de manifestations.

Nous rappelons l'importance de cet axe, utilisé tant pour les déplacements utilitaires que pour les loisirs. Il constitue le seul itinéraire continu et sécuritaire pour traverser l'Est de la ville (surtout dans le sens Est-Ouest).

Plusieurs alternatives au marquage et à la signalisation actuels nous semblent possibles pour améliorer cette situation et pacifier les usages sur cet axe. Nous nous tenons volontiers à disposition pour en discuter. Peut-être serait-il opportun de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la rencontre agendée le 24 juin avec M. Christen au sujet du projet de voie cyclable entre Villeneuve et Vevey.

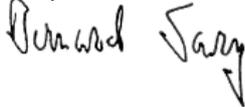
Le deuxième point concerne les bandes cyclables de l'avenue de la gare. Pour rappel, nous avons déposé une remarque lors de la mise à l'enquête du projet de réaménagement léger de

la RC780 Est, qui s'en est suivie par une invitation à une séance de conciliation. Suite à cette séance du 19 avril 2018, la DAIE a décidé d'aller dans le sens de notre intervention en marquant une bande cyclable dans les deux sens pour une période test d'une année. Un monitoring devait alors être réalisé dans l'intervalle. Or, nous n'avons pas reçu de nouvelle concernant ce monitoring, et les bandes cyclables sont presque entièrement effacées. Dès lors, nous nous demandons si le monitoring a déjà eu lieu, et dans ce cas, quelles en sont les conclusions. Il nous paraît évident, s'il n'a pas encore été effectué, que les conditions actuelles (marquage invisible) ne sont pas favorables à sa réalisation.

Dans tous les cas, cet aménagement est actuellement dangereux et nous demandons qu'il soit (re)-marqué au plus vite.

En espérant que l'exemple des mesures annoncées par la ville de Lausanne le 10 juin dernier vous inspire à poursuivre les efforts que vous faites pour promouvoir la mobilité douce dans cette période charnière, nous vous transmettons nos meilleures salutations.

Bernard Savoy  
Coprésident PVR



Aurore / Fabrice  
Membre du comité PVR

Copie : ATE